

Le Massawippi

Le journal de l'Association pour la protection du lac Massawippi

Automne 2011

MINES ET MASSAWIPPI, incompatibles!

Un coup de tonnerre a ébranlé les citoyens de North Hatley, au début de septembre, quand la municipalité a reçu la nouvelle : un claim minier avait été déposé sur plusieurs terrains à la limite de Ste-Catherine-de-Hatley. Lorsqu'on a réalisé que la réclamation visait une partie de la propriété du Manoir Hovey et les magnifiques jardins Glen Villa en plus d'une partie du lac, la stupéfaction s'est transformée en incrédulité.

C'est une farce, entendait-on, comment peut-on penser établir une mine dans un pareil endroit, quelle que soit la richesse du sous-sol?

C'est pourtant vrai. Stéphane Leblanc, de Trois-Rivières a déposé au registre minier, le 11 mai dernier un claim qui couvre environ 360 hectares, dont le tiers se situe à North Hatley et le reste à Ste-Catherine-de-Hatley. Techniquement, les terrains en question partent du lac et se rendent en direction nord-ouest jusqu'au chemin Magog, ramassant au passage le théâtre Piggery, plusieurs propriétés riveraines, le ruisseau et l'étang Webster.

À moins de n'y avoir jamais mis les pieds ou de n'avoir vu sur la carte ni le célèbre village, ni le lac Massawippi et le dénivèlement prononcé de son bassin versant immédiat, le réclamant ne pouvait certainement pas s'imaginer que son geste passerait inaperçu. La municipalité de North Hatley a répliqué fermement et rapidement déclarant sans ambiguïté que, pour elle,

c'était non sans condition. Du côté de Ste-Catherine-de-Hatley, le maire Demers a déclaré aux médias, le 12 octobre, que le développement minier n'avait pas sa place sur son territoire et il nous a invités à maintenir notre vigilance. Voilà une autre bonne nouvelle.

Même située à l'extrémité nord-ouest, l'exploitation d'une mine, quelle qu'en soit la nature, serait désastreuse à tous points de vue. Le paysage d'abord, le ruissellement ensuite, le bruit, le transport, toutes choses inconciliables avec la vocation de beauté que s'est donnée cette région.

La municipalité de North Hatley a rapidement réalisé son impuissance à intervenir dans le cadre législatif actuel, c'est sans doute la raison pour laquelle elle a choisi de profiter de la mobilisation citoyenne en convoquant sans tarder une assemblée publique d'information. Seconde excellente décision.

Près de 70 personnes unanimement opposées au projet se sont rassemblées à la salle communautaire le 4 octobre pour entendre les longues explications du directeur des titres miniers du ministère des Ressources naturelles. Exercice fastidieux au terme duquel il nous a été permis d'apprendre que sans le consentement des propriétaires fonciers, il n'y aurait ni prospection ni exploitation. La loi permet bien l'expropriation, mais il est une règle non

Le CA de l'APLM

écrite suivant laquelle on ne le fait jamais au stade de la prospection... il faut le croire. Rien d'autre en effet que le refus des propriétaires ne nous protège pour le moment. Appelé à clore l'assemblée, le maire Michael Page a déclaré avec justesse que ce débat dépassait largement les limites de son village. La loi sur les mines qui est actuellement en voie d'être modifiée ne tient aucun compte de la planification des usages du territoire non plus que des choix de vie des citoyens. Elle écarte tout pouvoir des municipalités.

Suite de la une en page 3: Mines

L'ABC du claim
page 3

Bandes riveraines
page 4

Les membres affluent
page 5

**Le point sur les
algues bleu-vert**
pages 6 et 7

North Hatley

Mot du président

Michel Clairoux

Politiciens ou pompiers?

Drôle de question, bonne question. Je crains fort que nous soyons les deux, et cela, bien malgré nous. Depuis quarante ans, l'Association se modèle, s'adapte, se plie aux événements avec les moyens du bord. Aguerri par cette expérience, nous mettons maintenant la plus grande partie de nos efforts dans la planification et l'élaboration de stratégies et de projets d'ensemble, nous visons l'action concrète, ciblée et efficace. Un travail d'envergure qui commande une réflexion soutenue et une base solide.

Malgré tout, quand les membres nous demandent ce que nous faisons pour le lac, il faut bien admettre que nous sommes ramenés constamment au rôle de pompier d'abord et de politiciens ensuite. Parce que nous n'avons pas le choix.

L'absence de plan d'ensemble régional et concerté en environnement nous amène inexorablement à éteindre les feux. Un développement se dessine, on déboise une falaise, on dépose un claim, rien de cela n'a fait l'objet d'un consensus au départ, nous ne pouvons que réagir. Si le lac n'est pas à l'abri de l'exploitation minière, c'est que personne n'y a pensé et qu'il a fallu qu'un risque réel arrive pour qu'on se mobilise. Sans plan d'ensemble, élaboré à partir d'une réelle volonté commune d'arriver au mieux pour le lac, les politiciens ne dépasseront jamais leur rôle de pompiers. Et chacun sait que les pompiers ne peuvent pas éteindre tous les feux.

De la même façon, l'apparition constante d'algues bleues cet été n'a inquiété personne. Pourtant, une crise moins grave avait suscité des vagues il y a 3 ans. Et quand nous nous sentons le devoir social d'informer la population, certains politiciens (ou pompiers?) nous qualifient

d'alarmistes. La situation n'est pas moins préoccupante, au contraire, elle l'est probablement plus. Seulement, les fonctionnaires et les politiciens ont choisi la loi du silence. Va-t-il falloir une intoxication pour qu'on bouge à nouveau?



Nous ne sommes pas alarmistes, nous ne sommes que des pompiers, bien malgré nous. Nous croyons à la prévention, au dialogue, à la concertation et à la transparence. Ce faisant, nous devenons des politiciens jouant de toutes les ficelles pour obtenir des municipalités et des gouvernements qu'ils appliquent les règles, qu'ils se concertent, qu'ils nous parlent et qu'ils vous parlent. Ce jeu politique prend un temps considérable et prive le lac de l'attention constructive et concrète dont il a besoin.

Le parc régional Massawippi a une mission primordiale, unique et enviable. Il est temps que ses membres l'assument. Il est temps que le parc appelle à sa table tous les amis du lac Massawippi et qu'enfin on pense à l'avenir. C'est à ce moment-là seulement que nous cesserons tous d'être des pompiers à plein temps.

L'APLM remercie chaleureusement
Nature Hatley et Blanchard Litho qui
financent entièrement l'impression
du journal

Hatley

BLANCHARD LITHO
imprimeurs

Ont collaboré au journal :

Michel Clairoux, Jacques Bernier,
Jacques Foisy, Caroline Girard, le CA
de l'APLM, Michael Haywood,
Guillaume Buell, Dianne Gingras-
Haywood (éditrice), Michèle Gérin
(textes et photos)

Ce journal, tiré à 6000 exemplaires 3 fois
par année, est offert gratuitement aux
résidents du bassin versant du lac
Massawippi

Michel Clairoux
Jacques Bernier
Jacques Foisy
Geneviève Payer
Yves Gérin
Dianne G. Haywood
Josette Gauvin
Roberto Toffoli
Jocelyne Lampron
Paul Sharpe
Thomas Pick

L'ABC du CLAIM

Et si un prospecteur se présentait chez vous?

Suite de La Une: Mines et Massawippi

Cela n'a aucun sens et laisse toute la latitude aux tenants de la seule richesse économique. Chaque région a ses valeurs et doit pouvoir intervenir dans ce genre de décision. Ainsi, ce dossier ne concerne pas que le lac Massawippi, il rejoint une discussion de fond au niveau national.

Le projet de loi à l'étude prévoit que certains territoires pourront être soustraits à la prospection et que les municipalités seront autorisées, dans ces territoires soustraits, à agir au cas par cas. Le maire Page a promis qu'il demanderait d'y inclure tout le bassin versant du lac Massawippi. Cette proposition a fait l'objet d'une résolution du parc régional le 11 octobre.



Bien que l'intention soit louable, il est à craindre que ça ne soit pas suffisant. Le projet de loi prévoit un processus complexe qui passe par la modification du schéma d'aménagement, c'est-à-dire par la MRC, ce qui présuppose l'étude de chaque secteur et des délais importants. Ces modifications au schéma ne sont pas sans conséquence et commanderont une réflexion concertée, globale, sérieuse de tous les intervenants. Il faudrait s'y mettre sans attendre qu'un autre claim cause une commotion. Cette fois, ce serait trop tard.

Dernier bémol enfin, la résolution du parc régional, telle qu'actuellement rédigée, prévoit que chaque municipalité pourrait accepter une mine chez elle, même dans le bassin versant. Pourquoi? Une mine ne serait pas plus acceptable sur les hauteurs de Massawippi qu'elle ne l'est à North Hatley. Il est vrai que déjà deux des cinq maires ont fermé la porte pour leur territoire. Cependant, tant que l'exploitation minière ne sera pas exclue dans tout le bassin versant immédiat et que cette exclusion ne sera pas à l'abri des inévitables changements d'élus aux différents conseils municipaux, le lac n'aura pas la protection qu'il mérite. Or, nous le savons tous, la véritable richesse, ici, nous l'avons sous les yeux.

L'affaire des mines de North Hatley a choqué. Comment est-ce possible?

Le principe de base est simple. Le droit aux substances minérales, sauf celles de la couche arable, fait partie du domaine de l'État. La loi sur les mines vise à favoriser la prospection, la recherche, l'exploration et l'exploitation des substances minérales et des réservoirs souterrains.

Ainsi, si vous trouvez de l'or en labourant votre jardin il ne vous appartient pas. Vous devez déposer un claim pour l'obtenir. Et si quelqu'un d'autre l'a fait avant vous, c'est à lui qu'appartiendra le privilège de le recueillir. La loi prévoit que nul ne peut interdire ou rendre difficile l'accès d'un terrain contenant des substances minérales qui font partie du domaine de l'État à celui qui détient le titre minier. Le prospecteur est roi, c'est le cas de le dire.

Les récents scandales reliés aux mines et aux gaz de schiste ont amené le gouvernement à déposer le projet de loi no 14 actuellement à l'étude en commission parlementaire.

Nul doute que les modifications proposées tendent à valoriser le développement économique en premier. Le projet a toutefois le mérite de parler du respect de

l'environnement et d'un développement associé aux communautés, intégré au milieu.

Les changements prévus laisseront encore libre cours à la prospection au sens large et au principe du libre accès au domaine de l'état. L'anarchie sera toutefois tempérée par deux principes. On interdira dorénavant les claims en secteur urbanisé et dans les territoires affectés à la villégiature. Cette interdiction pourra être levée par la municipalité sur demande. Mieux qu'avant certes, mais de quoi faire réfléchir. Tout n'est pas et ne pourra pas être villégiature.

Nous avons 2 territoires urbanisés autour du lac, Ayer's Cliff et North Hatley. Les territoires affectés à la villégiature comprennent actuellement une mince bande bordant le lac de Hatley Acres jusqu'à Woodland Bay inclusivement et une autre bande sur le chemin d'Ayer's Cliff à partir de la 141 jusqu'à la pointe Blueberry. Nettement insuffisant. Rien ne protège la falaise de la pointe Blueberry, en passant par la pointe Black, jusqu'à North Hatley. Certains claims affectent déjà des terrains dans la montagne.

La carte de l'affectation des territoires est disponible sur notre site web : www.lacmassawippi.ca

TROU STORY
DE
RICHARD DESJARDINS ET ROBERT MONDERIE
Un film qui sonne l'éveil dans un pays qui ne contrôle pas son sous-sol
À L'AFFICHE LE 4 NOVEMBRE
LA MAISON DU CINÉMA

63, RUE KING OUEST, SHERBROOKE, 819.566.8782

CAROLINE GIRARD, biologiste

Le monarque : un papillon voyageur aux talents multiples

Nous sommes à la fin du mois d'août, les cigales chantent et vous venez d'apercevoir une tache d'un orange éblouissant dans votre plate-bande. Vous vous approchez. C'est un papillon monarque qui voltige nonchalamment de fleur en fleur, insouciant? Pas du tout. Mine de rien, il a entrepris un voyage de plus de 4 500 km, un exploit pour un papillon.

Le monarque est l'un des plus grands papillons diurnes du Québec mais aussi l'un des plus beaux. Sous sa forme de papillon, on le reconnaît à ses ailes d'un orange vif nervées de noir et tachetées de blanc sur le pourtour. Sous sa forme de chenille, il arbore plutôt des rayures noires, blanches et jaunes.

L'une des particularités du monarque est qu'il migre à l'automne et au printemps. Le monarque profite généralement de la belle saison pour se reproduire. Ainsi, plusieurs générations de monarques peuvent se succéder au cours d'un été, chaque individu possédant une longévité maximale de quelques mois. Toutefois, un sort particulier est réservé aux individus qui naissent

à la fin de l'été, ils vivront plus de sept mois! Cette longévité extraordinaire leur permettra de



Papillons monarques sur asclépiade appelée parfois herbe à papillons, crédit-photo: journaldesfemmes.com

quitter nos contrées glaciales et d'atteindre des régions plus clémentes où passer l'hiver dans l'attente du retour de la chaleur et de la période de reproduction. C'est au Mexique, au Guatemala et au Honduras que les populations de l'est de l'Amérique du nord se donnent rendez-vous, étonnamment aux mêmes sites années après années! Ils offrent alors un spectacle magnifique en se regroupant pour la nuit par centaines sur les arbres. Le voyage de retour débute en février ou en mars. Toutefois, les individus

qui entreprendront ce long déplacement ne le termineront pas; ce sont leurs descendants qui atteindront le Canada.

Une autre particularité du monarque est sa toxicité qui le préserve des prédateurs. C'est en mangeant une plante nommée Asclépiade que la chenille du monarque introduit dans son organisme des substances nocives qui seront toujours actives lorsqu'elle deviendra un papillon. L'asclépiade est cette plante toxique que l'on retrouve dans les champs et en bordure des routes et que l'on reconnaît à ses grandes feuilles épaisses de forme ovale réparties sur tout le tour et sur toute la longueur d'une tige rigide, ainsi qu'à ses boules de fleurs roses qui se transforment en gousses remplies de graines aux longs filaments soyeux.

Le monarque est un papillon remarquable. Sous son apparente fragilité, il cache des ressources insoupçonnées. Pour en savoir plus, consulter le site de Wikipedia au [http://fr.wikipedia.org/wiki/Monarque_\(papillon\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Monarque_(papillon))

BANDES RIVERAINES : ON PERSÈVÈRE

La croisade de l'APLM pour l'application du règlement sur les bandes riveraines se poursuit avec plus d'ardeur que jamais. Forte de son rapport mis à jour cet été, l'Association a déposé des demandes formelles aux municipalités ainsi qu'au parc régional. Trois municipalités sur cinq ont emboîté le pas d'emblée par résolution formelle. De quoi impressionner, espérons-le, les derniers amoureux de la tondeuse à gazon.

Depuis 4 ans que le règlement existe, plus de 80 % des riverains se sont conformés. Seule une poignée de riverains par municipalité continue de défier la loi. Rappelons que l'APLM a visité toutes les propriétés riveraines depuis 3 ans. Plusieurs secteurs ont été revisités cette année. De la documentation a été distribuée et on peut dire avec certitude que nul n'ignore plus la loi.



Nourriture et accessoires pour chiens, chats, oiseaux
Toiletage
Articles et permis de pêche
Rabais aux membres APLM
819.838.1688

1105, rue Main, Ayer's Cliff
(face à la CIBC)



Plus de membres, plus de force.

OBJECTIF 500, C'EST FAIT!



Notre taux d'adhésion a dépassé des sommets historiques à la fin d'août quand nous avons atteint le nombre magique de 500 membres. L'objectif ambitieux que le comité du membership s'était imposé a fouetté les troupes et, bien que nous en soyons déjà en fin de saison, les membres continuent de s'inscrire.

Ce n'est pas sans fierté que les administrateurs ont pu souligner publiquement à de nombreuses reprises cet automne qu'ils parlaient au nom d'autant de sympathisants de la cause du lac Massawippi. Le chiffre de 500 fait sa marque et nos interlocuteurs le prennent au sérieux.

Il est incontestable que l'arrivée de nouveaux membres et surtout l'analyse de leur provenance, de leur motivation et de leurs préoccupations, aident l'APLM à mieux connaître les enjeux véritables pour les usagers, aussi diversifiés soient-ils. Ainsi, nous pouvons bonifier nos projets et réaliser plus adéquatement notre mission. De plus en plus d'adhérents viennent du bassin versant et nul doute que nous voyons se développer un sentiment d'appartenance et une responsabilisation au-delà des rives immédiates.

Voilà une bien bonne nouvelle pour le lac Massawippi.

Il est toujours temps de devenir membre, faites-nous parvenir votre contribution à CP 2703, North Hatley, J0B 2C0 ou composez simplement le 819-238-4410.

CONCOURS RIVES TOUT EN NATURE : TOUT EN FIERTÉ

Pour la deuxième année, l'Association a décerné ses prix Rives tout en nature pour souligner l'effort de certains riverains dans le réaménagement de leur terrain au bord de l'eau.

Quatre candidats présélectionnés pour l'excellence de leur travail étaient invités au concert pour recevoir les encouragements et les félicitations. Les propriétés de Nicole Doyon et de Jacques Brassard avaient retenu l'attention du jury dans la catégorie *bande riveraine mature*. Pour la catégorie *jeune bande riveraine*, ce sont les rives de Denis Boudreau et de Michel Durand/Louise Richard qui ont été choisies.

Soulignant d'abord que tous étaient gagnants par leur seule mention en finale, le président Michel Clairoux a remis les prix à Nicole Doyon et à Michel Durand/Louise Richard. L'aménagement des bandes riveraines n'est jamais facile, les lauréats affichaient, à juste titre, leur fierté de voir leurs efforts reconnus. L'APLM remercie **La Pépinière du Grand Ben** pour le don des plants qui accompagnaient les prix.

6e CONCERT-BÉNÉFICE : UN SUCCÈS SANS PRÉCÉDENT

Plus de 200 personnes se sont rendues au Théâtre Le Piggery pour entendre le Trio Romulo Larrea dans le cadre de l'évènement bénéfice annuel de l'Association.

Généreux, chaleureux, professionnel et inspiré, le Trio a offert une représentation sans faille à un public conquis. La plupart des spectateurs ont participé au traditionnel cocktail qui suit le concert, profitant de l'occasion pour échanger leurs préoccupations avec les membres du Conseil d'administration dans une atmosphère conviviale.

L'Association remercie **GLOBAL EXCEL** pour sa commandite. Grâce à elle, les revenus records générés par le concert-bénéfice pourront être investis en entier dans nos projets.



Ann Stafford

courtier agréé



1041 Main,
Ayer's Cliff,
JOB 1C0

tél: 819-838-4678

fax: 819-838-4241

stafford@abacom.com

Spécialiste de la vallée du lac MASSAWIPPI



cyanobactéries-algues bleues

Il y a 5 ans, une grave crise secouait le Québec en général et le lac Massawippi en particulier. Couverture médiatique énorme, déclarations au gouvernement, avis de non-consommation livré à notre porte, rien n'était épargné. Inquiets, plus de 300 citoyens s'étaient rendus à notre assemblée extraordinaire d'information sur les cyanobactéries.

Depuis, plus rien. Y a-t-il encore des cyanobactéries? Oui. Autant? Oui. Les autorités ont simplement décidé de minimiser le problème. L'APLM juge qu'il est temps de faire le point.

Qu'est-ce qu'une cyanobactérie?

C'est un microorganisme de la même catégorie que la bactérie.

En principe, on ne la voit pas à l'œil nu, elle est microscopique, elle ne devient visible que lorsque sa densité s'accroît de façon importante, c'est ce qu'on appelle une fleur d'eau ou une algue bleu-vert.

Le plus souvent, elle se déplace verticalement dans la colonne d'eau. En examinant le lac d'un certain angle pour éviter les reflets, on aperçoit des particules en suspension ayant l'apparence du sable, de couleur turquoise. Quand la crise s'aggrave, les particules apparaissent en surface en filaments, s'accrochent en amas aux herbes et au rivage. Si la situation persiste, elles peuvent couvrir des secteurs jusqu'à rendre l'eau opaque comme si un déversement de peinture verte flottait à la surface.



Pourquoi avons-nous des algues bleu-vert?

Les cyanobactéries sont présentes en permanence dans nos cours d'eau. C'est lorsque la quantité s'élève que ça devient un problème. L'augmentation de la concentration est essentiellement due au phosphore qui est apporté par les sédiments. Le lac est trop riche. Engrais agricoles, fertilisants domestiques, fosses septiques défectueuses, mauvais traitements des eaux usées municipales, érosion et compost contribuent tous à la fertilisation du lac. Ajoutons à cela le réchauffement de la température et toutes les conditions sont réunies pour l'augmentation progressive et inéluctable des fleurs d'eau sur nos lacs.

Et sur notre lac?

À partir du 15 juillet jusqu'à la fin de septembre, on a pu voir des algues bleu-vert en suspension presque en permanence sur le lac Massawippi. De nombreuses fois, la concentration était assez importante pour brouiller l'eau considérablement. À une dizaine de reprises, il y a eu présence de filaments dans plusieurs baies à la fois et des concentrations presque opaques se sont formées en rive dans des zones isolées. Aucun secteur du lac n'a été épargné, mais les quantités et le degré de visibilité différaient suivant les dates, les baies et la direction du vent.

Bien que plusieurs déclarations aient été faites au MDDEP (voir procédure officielle, page suivante), aucun résultat d'analyses n'a été divulgué, si analyses il y a eu.

Sont-elles dangereuses?

Les fleurs d'eau ne sont pas toujours toxiques. En fait, dans la majorité des cas, elles ne le sont pas. Seule l'analyse permet de déterminer si elles le sont. Comme elles apparaissent sans avertissement, se concentrent dans une baie pour se transporter dans une autre par l'effet du vent et des vagues, les analyses sont rarement faites.

Pourtant, des concentrations élevées de toxines ont été observées dans certaines fleurs d'eau au Québec, à des niveaux de concentration suffisants pour représenter un risque important d'atteinte à la santé.

Cet état de fait incite à la prudence. Le MDDEP et la Direction de la Santé publique sont clairs : *la production de toxines dans une fleur d'eau importante (eau manifestement colorée) est un phénomène très variable et imprévisible, tant dans le temps que dans l'espace. Puisque seules des analyses, souvent non disponibles, peuvent démontrer la toxicité d'une fleur d'eau, il est plus prudent de considérer toutes les fleurs comme toxiques et de s'en tenir à distance.*



on fait le point

MESURE DE LA TURBIDITÉ DE L'EAU

Jacques Bernier

Tous les étés, les bénévoles de l'Association pour la protection du lac Massawippi (APLM) vérifient la turbidité (état trouble d'un liquide) de l'eau du lac et en font rapport au ministère concerné, soit le MDDEP (ministère du Développement durable et des Parcs).

Cette mesure est faite à l'aide d'un disque de Secchi. Ce disque, dont l'inventeur est Pietro Angelo Secchi (1818-1878), est constitué d'un cercle métallique de 20 centimètres de diamètre divisé en son centre en quatre parties égales qui sont peintes en noir et blanc en alternance. Le disque est retenu en son centre par une corde et on le laisse descendre dans l'eau du lac jusqu'à sa disparition de la vue de celui qui le plonge dans l'eau. La profondeur indiquant la disparition du disque est mesurée à chaque point préalablement ciblé et déterminé par le ministère. Les mesures se font plusieurs fois à quatre endroits différents du lac. Les lectures sont prises tout au long de l'été et transmises au MDDEP pour compilation.

La turbidité de l'eau varie selon la luminosité et l'angle du soleil et surtout selon la présence de particules en suspension dans l'eau. Ces particules peuvent être des sédiments ou des « cyanobactéries-entre-deux-eaux ».

Cet été, pour un même point, les lectures sont passées de 5 m à 3 m à la suite des grandes pluies qui ont fait monter le niveau du lac de plus de 1 mètre, y injectant du même coup des quantités importantes de sédiments de toutes natures. Cette variation est aussi attribuable dans une proportion non négligeable à la présence presque constante de cyanobactéries à partir de la mi-juillet. La situation est maintenant revenue à la normale.

Un signalement a été fait au MDDEP à chaque apparition importante des cyanobactéries. Malheureusement, rien ne semble ébranler les gens du ministère, pas plus les déclarations d'éclosion forte que l'évidence quotidienne d'une bande en suspension de plus de 10 cm sur une grande partie du lac, semaine après semaine, presque tout l'été. Question risques et mise en garde, les municipalités s'en remettent au ministère et le ministère minimise : tout le monde est content, tout le monde s'en lave les mains, sauf nous et... probablement la grande majorité d'entre vous. Nous y reviendrons dans un prochain numéro.

QUESTION

Croyez-vous que l'APLM devrait investir les 10,000\$ approximatifs nécessaires annuellement pour analyser rapidement les cyanobactéries en temps de crise et publier les résultats?

RSVP : lacmassawippi@gmail.com



Procédure officielle du MDDEP (extraits) :

Les personnes qui constatent la présence de fleurs d'eau ou d'écume sur un plan d'eau sont invitées à en faire le signalement au MDDEP. À la suite d'un tel signalement ou dans le cadre d'une de ses interventions, le MDDEP confirmera la présence d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert, le cas échéant. En collaboration avec les directions de santé publique (DSP), il communiquera l'information aux municipalités concernées **ainsi qu'aux personnes qui ont fait le signalement**. Les DSP sont responsables d'évaluer le risque d'atteinte à la santé publique ainsi que la nécessité d'imposer des restrictions d'usages sur un plan d'eau où la présence d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert est confirmée.



Husqvarna

QUINCAILLERIE L. GUILBAULT LTÉE

plomberie - électricité - peinture

SERVICE DE RÉPARATION - 819.838.5656

1209, rue Main Ayer's Cliff

7/8

MEMENTO

Un lac, 5 villages, un parc ... connaître l'essentiel

Michèle Gérin

Cette nouvelle chronique est conçue pour informer le lecteur sur la politique municipale en matière d'environnement. Nous traiterons des nouveaux projets, des règlements, anciens ou récents, des débats, bref de tout ce qui nous intéresse dans le milieu législatif du lac.

L'organisation et l'information municipale

Le parc régional Massawippi, plusieurs personnes se méprennent, n'a de parc que le nom. C'est en réalité une régie inter municipale créée en 2007 pour regrouper les 5 municipalités qui se partagent le territoire du lac Massawippi. Dans la définition de sa mission, le parc se qualifie de structure de gestion. Il établit ses priorités comme étant dans l'ordre, le développement et la gestion de l'offre récréotouristique commune, la gestion du lac, notamment le barrage, l'eau, les berges, la patrouille nautique et finalement tout développement compatible avec sa vocation actuelle ou projetée.

À la base, l'idée est bonne : il y a là un effort de concertation. Il est vital pour le lac que les municipalités se concertent et soient solidaires. La moins bonne idée c'est que chaque municipalité demeure souveraine, aucune d'elle ne peut être liée par une décision du parc si elle n'y a pas adhéré par résolution. Ainsi, une demande déposée au Parc est trop facilement repoussée sous le faux prétexte de la juridiction. Le rôle premier du parc est d'assumer un leadership. La question du développement minier en constitue un exemple flagrant. Essentiellement, le parc s'est occupé jusqu'ici de la question du barrage. Sa vocation est bien plus grande, elle est pour l'instant sous-estimée. Côté documentation, le site web du parc régional (www.parcmassawippi.com) était parti en lion, très prometteur, en 2007. Élégant et convivial, il laissait entrevoir le début d'un temps nouveau où nous aurions eu accès, facilement, à toutes les informations. Malheureusement, aucune mise à jour digne de ce nom n'a été faite depuis 4 ans. Dommage. En investissant pour la transparence et l'information, le parc s'ouvrirait aux forces vives du milieu.

Municipalités et sites web

Parlant de site web, qu'en est-il des municipalités? La technologie étant ce qu'elle est, avons-nous le loisir de connaître à l'avance le débat qui occupe nos élus?



Hatley n'a pas de site web. Il faut, à l'ancienne, appeler, assister aux assemblées pour savoir ce qui s'y trame. **North Hatley**, (www.northhatley.org) de son côté, a un site web bien monté où on peut retrouver certaines informations, le bulletin municipal et les procès-verbaux des assemblées. Bien qu'un lien nous mène techniquement aux ordres du jour, ils n'y sont que rarement et trop tard. N'y sont pas non plus les règlements municipaux. **Canton-de-Hatley** a un très beau site relativement nouveau. (www.cantondehatley.ca) On y retrouve les procès-verbaux à jour et plusieurs règlements. Un grand absent, le règlement de zonage, une omission volontaire (elle est mentionnée) qui est surprenante, ce règlement étant le principal outil du citoyen. Pas d'ordre du jour non plus, le lien est encore inopérant. **Ste-Catherine-de-Hatley** a mis du temps à concevoir son site (www.sainte-catherine-de-hatley.ca), il est assez complet pour ce qui est des informations générales. Il offre en outre plusieurs formulaires en ligne et le bulletin municipal. On peut y consulter les procès-verbaux, mais les ordres du jour sont introuvables et il n'y a qu'un résumé des règlements municipaux.

Ayer's Cliff (www.ayerscliff.ca) est sans aucun doute la championne toutes catégories pour l'efficacité de son site. Règlements, avis publics, procès-verbaux complets et explicites, informations multiples, mise à jour régulière, tout y est, y compris les ordres du jour (un peu tard toutefois), impeccablement faits, assez détaillés pour le lecteur averti.



En résumé, de façon générale, les municipalités ont fait un effort important pour s'implanter sur le web. Il faudrait maintenant aller plus loin. Tous les règlements devraient y être. La facilité d'accès est le plus sûr moyen d'arriver à convaincre les citoyens de respecter les règles, c'est aussi le meilleur outil de sensibilisation. Enfin, les projets d'ordres du jour qui ne sont que très rarement modifiés lors de leur adoption devraient s'y trouver quelques jours avant chacune des assemblées et y rester jusqu'à la prochaine réunion prévue. Comme les procès-verbaux sont publiés avec un mois de délai (adoption à l'assemblée suivante), la publication de l'ordre du jour permettrait aux citoyens et aux Associations comme la nôtre d'avoir accès aux informations essentielles à l'avance. Une question d'efficacité d'abord, mais également de transparence et de démocratie.